



COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS - 81380

DÉCISION DU MAIRE N° 17/2026

1.1.9 Marchés publics : Acquisition de matériel informatique

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le code de la commande publique et notamment son article R 2122-8, permettant à l'acheteur de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 60 000 € hors taxe, pour les marchés de fourniture et service,
- Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, donnant pouvoir au Maire, par délégation du conseil municipal,
- Vu la délibération n°05/2026, du conseil municipal du 26 mars 2026, portant élection de Monsieur Bernard DELBRUEL à la fonction de maire de la commune,
- Vu la délibération n°13/2026, du conseil municipal du 09 avril 2026, portant délégation d'attributions au maire, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la décision n°19/2021 pour un contrat de location de matériel informatique
- Considérant la possibilité pour la commune de racheter tout ou une partie du matériel informatique à l'issue du contrat de location en cours auprès de la société MILE,

DÉCIDE

Article 1 : D'acquérir auprès de la société MILE, sis 30 avenue Gustave Eiffel – 33600 PESSAC, à l'issue du contrat de location en cours qui s'achève au 30 septembre 2026, l'intégralité du matériel informatique en location soit :

- 14 écrans plats 22"
- 11 écrans plats 24"
- 14 Unités centrales de marque LENOVO
- 2 Unités centrales de marque HP

Article 2 : le montant de la vente est fixé à 1187€ HT soit 1424 € TTC

Article 3 : Cette dépense sera inscrite au budget de la commune.

Article 4: Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier de la Trésorerie Albi Ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 16 juin 2026

Le Maire,

Bernard DELBRUEL

